

## Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Retz-en-Valois

*Le dernier Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Retz-en-Valois (CCRV) s'est tenu ce vendredi 18 mars à 19h, à la salle Gérard Philipe à Villers-Cotterêts.*

*Parmi les sujets évoqués : l'attribution d'une subvention en faveur de l'Ukraine, la présentation du budget de la collectivité et le vote des différents taux pour la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), la Taxe Foncière sur le Bâti (TFB) et le Non Bâti (TFNB).*

### Attribution d'une subvention en faveur de l'Ukraine

La Communauté de Communes souhaite participer à l'effort collectif qui s'est mis en place suite au conflit en Ukraine.

Pour cela, les Conseillers Communautaires ont voté à l'unanimité l'attribution d'une aide financière de 5 000€ à « Action UKRAINE » - Soutien aux victimes de conflit via le FACECO géré par le Ministère de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE).

### Qu'est-ce que le FACECO ?

Le FACECO est un fonds de concours qui permet aux collectivités territoriales d'apporter une aide d'urgence aux victimes de crises humanitaires à travers le monde et notamment en cas de conflit.

### Comment fonctionne le FACECO ?

Les actions d'aide d'urgence et de contributions sur le terrain seront sélectionnées par les services du Centre de crise et de soutien en fonction des besoins réels identifiés sur le terrain, et du rapport coût / efficacité des actions proposées par les opérateurs (ONG).

A l'issue de cette sélection, le MEAE conclut une convention de subvention avec l'opérateur retenu et assure un suivi des actions menées, en tenant les subventionneurs informés.

### Finances

Le budget de la CCRV a été présenté par Gilles DAVALAN, vice-président en charge des finances et a été adopté à l'unanimité.

### Quelques chiffres à retenir :

- **29.5 millions d'euros de budget** (sans compter les 6 budgets annexes dont l'assainissement collectif). Le budget de la collectivité reste plutôt stable par rapport à 2021 (29 millions).
- Ce budget est réparti en **20.5 millions en fonctionnement** et **9 millions en investissement**. Les dépenses de fonctionnement représentent les charges de gestion courante comme la Délégation de Service Public (DSP) liée au transport (874 000€), la collecte et le traitement des déchets (2 millions), la contribution à Valor'Aisne (1.5 million), les charges du personnel (3.7 millions) et les reversements de fiscalité aux communes membres (4 millions).  
La partie investissement concerne principalement le remboursement du déploiement de la fibre optique (650 000€), l'achat de bacs pour les déchets, les travaux de voirie (400 000€) et les diverses études pour la mise en place des véloroutes (300 000€).

- **Au niveau de l'assainissement collectif** en 2022, près de 9 millions sont dédiés à l'investissement qui comprend la rénovation des stations d'épuration du territoire et les travaux du Plan Pluriannuel d'Investissement établi jusqu'en 2040 (travaux rue du Marché au Blé à La Ferté-Milon, reconstruction de la station d'épuration à Ambleny...).

### Vote des taux des diverses taxes

#### Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

En 2021, la CCRV avait alerté ses élus sur le budget dédié à la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP)<sup>1</sup> dont la Communauté de Communes doit s'acquitter chaque année.

Dans ce cadre et en attendant de passer à la Tarification Eco-responsable, qui remplacera la TEOM en 2024, les Conseillers Communautaires ont voté à l'unanimité une augmentation de la TEOM à hauteur de + 0.75%. Cette augmentation compensera la prise en charge par le budget général d'une partie du service (collecte et traitement des déchets) et l'augmentation de la TGAP.

#### Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)

Le Conseil Communautaire a voté à l'unanimité le maintien, pour la 5<sup>e</sup> année du taux de la Cotisation Foncière des Entreprises, soit 21.10%.

#### Taxe Foncière sur le Bâti (TFB) et le Non Bâti (TFNB)

Tout comme la CFE, le Conseil Communautaire a voté à l'unanimité le maintien, pour la 5<sup>e</sup> année, des taux de la TFB et de la TFNB qui restent respectivement à 1.24% et 5.34%.

---

### La Communauté de Communes Retz-en-Valois c'est :

- 537 km<sup>2</sup>
- 54 communes
- 28 980 habitants
- 10 vice-présidents, 10 membres de Bureau, 82 conseillers communautaires
- près de 100 agents impliqués- une localisation proche des grands pôles que sont Roissy-Charles de Gaulle à 40 minutes, Reims et Paris à 1h, Amiens à 1h25 et Lille à 1h50.

9 rue Marx Dormoy - BP 133  
02603 VILLERS-COTTERÊTS CEDEX  
Tél. 03 23 96 13 01  
[www.cc-retz-en-valois.fr](http://www.cc-retz-en-valois.fr)

#### Service Communication

Marlène Rollet, Responsable • [m.rollet@retzenvalois.fr](mailto:m.rollet@retzenvalois.fr) • 03 23 96 60 17  
Emilie Hanat, Chargée de Communication • [e.hanat@retzenvalois.fr](mailto:e.hanat@retzenvalois.fr) • 03 23 96 61 38  
Sébastien Carrier, Assistant Communication • [s.carrier@retzenvalois.fr](mailto:s.carrier@retzenvalois.fr) • 03 23 96 79 67

---

<sup>1</sup> Pour rappel : cette taxe est appliquée sur les tonnages non valorisés (c'est-à-dire sur le tonnage des déchets provenant des bacs d'ordures ménagères et des bennes tout-venant en déchèteries). Elle passera de 25€ la tonne en 2020 à 65€ en 2025 suite au vote du Parlement, soit une augmentation de +160%.